

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION 17/02/2022	L'an deux mille vingt et un, Mardi 22 Février à 20 h 00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, S'est réuni sous la présidence de Monsieur de KERVÉGUEN, Maire
DATE DE PUBLICATION 24/02/2022	Étaient présents : Stéphanie LOURTIL, Patrick MADI, Vanessa LEGAIGNEUR, Jennifer ALVES DA CUNHA, Sabina BECK, Jean-Pierre GUILLEMOT, Denis LAZAROFF, Séverine PERRIER, Antoine TRAINÉAU.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE PRÉSENTS VOTANTS	Absents excusés : Alain CAILLIOT, ayant donné pouvoir à Robert de KERVEGUEN Manuel BATAILLE, ayant donné pouvoir à Patrick MADI Philippe CORTES, ayant donné pouvoir à Robert de KERVEGUEN Julie MARCQ-VADAINÉ, ayant donné pouvoir à Stéphanie LOURTIL Formant la majorité du conseil en exercice. SECRÉTAIRE : Vanessa LEGAIGNEUR

Ouverture de la séance à 20 h 00.

Un scrutin a eu lieu, Vanessa LEGAIGNEUR est nommée secrétaire de séance.

Après l'envoi du compte-rendu de la dernière réunion en date du 1^{er} Février 2022 à chaque élu, Robert de Kervéguen demande si quelqu'un a des remarques à formuler. Jean-Pierre Guillemot rappelle que dans le cadre de la subvention pour l'achat de capteurs de CO₂, le vote a eu lieu à l'unanimité moins une voix qui s'est abstenue lors du dernier conseil municipal, il conviendra de modifier le compte rendu en conséquence, lequel est approuvé.

Signature du procès-verbal du 1^{er} Février 2022

Il est alors demandé à l'ensemble des conseillers municipaux de parapher et signer le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 1^{er} Février 2022.

Deux points du jour sont rajoutés à l'ordre du jour.

- Attribution d'un logement communal
- Délibération pour une demande de subvention auprès de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux pour la restauration des vitraux de l'église Saint Bernard

Monsieur le maire tient à rappeler le décès de trois figures de notre village

- Monsieur Joseph GARAY
- Monsieur Gabriel dit Gaby DUPONT, ancien facteur de Vigny
- Madame Rolande MARTIN, doyenne de la commune

En son nom et au nom du conseil municipal il adresse ses plus sincères condoléances et pensées à leurs familles.

DÉLIBÉRATIONS

Subvention – Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local pour la réfection de la toiture du préau en zinc naturel et les huisseries de la salle de motricité de l’école

Délibération n°2022_02_07

Monsieur Le Maire et Monsieur Madi présentent au Conseil Municipal le projet de travaux de réfection de la toiture du préau en zinc naturel et des huisseries de la salle de motricité de l’école.

Le montant prévisionnel total des dépenses est arrêté

- pour 58 969,10 € HT pour la réfection de la toiture du préau
- pour 36 843,60 € HT pour la salle de motricité de l’école

La commune de Vigny est éligible en 2022 au concours financier de l’Etat attribué sous forme de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local à hauteur maximum de 80 % de subvention sans plafond.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité

- **D’approuver** le lancement de ces travaux de réfection de la toiture du préau de l’école en zinc naturel ;
- **De solliciter** une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local
- **De s’engager** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de 80 % de la subvention sollicitée au titre de la dotation réellement attribuée ;
- **De s’engager** à inscrire les dépenses et recettes liées à cette opération dans la comptabilité et dans le budget primitif communal ;
- **D’autoriser** le Maire à effectuer la demande de subvention permettant le financement de l’opération.

Subvention – Dans le cadre de la Dotation d’Equipement aux Territoires Ruraux, du PNR et du Département pour la restauration du lavoir

Délibération n°2022_02_08

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l’estimation du coût des travaux pour la restauration et la mise en valeur du lavoir de la Comté.

Le coût est estimé pour un montant total de 55 334 € HT.

Cette opération est éligible :

A la subvention du Parc naturel régional du Vexin français, relative à la restauration et mise en valeur du patrimoine rurale remarquable, dont le taux de subvention est de 50% des dépenses subventionnables, plafonnées à 30 000 €, soit une subvention de 15 000,00 €.

A la subvention du Département du Val d'Oise, relative à la restauration et mise en valeur du patrimoine historique communal non protégé, dont le taux de subvention est de 20% du coût des travaux plafonné à 20 000 € HT, soit une subvention de 4 000,00 €.

A la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dont le taux de subvention est de 45% du montant de des dépenses subventionnables, soit une subvention de 24 900 € (55 334 € HT x 45%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'approuver** le projet de restauration et mise en valeur du lavoir de la Comté,
- **De solliciter** une subvention du Parc naturel régional du Vexin français,
- **De solliciter** une subvention du Département du Val d'Oise,
- **De solliciter** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- **D'autoriser** Monsieur Robert de Kervéguen, Maire, à effectuer les demandes de subventions et de prêt permettant le financement de ces travaux.

Subvention – Dans le cadre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux et du Département pour le mur de soutènement Rue Marie

Délibération n°2022_02_09

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de réfection du mur de soutènement Rue Marie.

Le montant prévisionnel total des dépenses est arrêté pour 102 000 € HT.

La commune de Vigny est éligible en 2022 au concours financier de l'Etat attribué sous forme de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'approuver** le lancement de ces travaux de réfection du mur de soutènement Rue Marie ;
- **De solliciter** une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- **De s'engager** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre les subventions sollicitées au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et du Conseil Départemental à hauteur maximale de 6 000 €.

- **De s'engager** à inscrire les dépenses et recettes liées à cette opération dans la comptabilité et dans le budget primitif communal ;
- **D'autoriser** le Maire à effectuer la demande de subvention permettant le financement de l'opération.

Monsieur Le Maire précise que le bornage des terrains situés le long du mur de la rue Marie est en cours. Selon le résultat du géomètre et après une concertation avec les éventuels propriétaires, Monsieur de Kervéguen confirme que la commune prendra en charge les travaux de réfection du mur.

Subvention – Dans le cadre de la Dotation d’Equipement aux Territoires Ruraux pour la restauration de 10 vitraux de l’église

Délibération n°2022_02_10

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de 10 vitraux de l’église.

Le montant prévisionnel total des dépenses est arrêté pour 103 350 € HT.

La commune de Vigny est éligible en 2022 au concours financier de l’Etat attribué sous forme de subvention dans le cadre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité

- **D’approuver** le lancement de ces travaux de réfection de dix vitraux de l’église ;
- **De solliciter** une subvention au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux
- **De s’engager** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre les subventions sollicitées au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux
- **De s’engager** à inscrire les dépenses et recettes liées à cette opération dans la comptabilité et dans le budget primitif communal ;
- **D’autoriser** le Maire à effectuer la demande de subvention permettant le financement de l’opération.

Voirie – Validation de l’entreprise retenue pour le marché d’appel d’offres voirie

Délibération n°2022_02_11

Patrick MADI, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la candidature retenue pour l’appel d’offre voirie. Trois offres ont été présentées à la commission pour délibération. Un cahier des charges identiques a été présenté à chaque société et l’évaluation s’est faite par un système de point. L’ouverture des plis ayant eu lieu en décembre, c’est la proposition de la société Colas qui a été retenue avec 18,66 sur 20 contre la société Eiffage qui a obtenu 16,98 sur 20 et la société Cochery avec 16,16 sur 20.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité

- **D’autoriser** le Maire à valider la candidature de Colas pour le marché de voirie

Logement – Attribution du F2 - 10 Rue du Général Leclerc au rdc, porte 1

Délibération n°2022_02_12

Madame Stéphanie Lourtil, Adjointe au Maire, fait état au Conseil Municipal de la demande de logement de Madame Patricia Cavaléri. L’appartement situé 10 Rue du Général Leclerc – au rdc porte 1 – pour personne à mobilité réduite, étant vacant, son dossier remplissant toutes les conditions d’attribution a été retenu par la commission Parc Locatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité

- **D’autoriser** le Maire à passer un bail de 3 an renouvelable avec Mme Cavaléri ;
- **De fixer** le loyer mensuel à 427,92 €, révisable annuellement en fonction de l’indice de référence des loyers (IRL) ;

- **D'appeler** un acompte mensuel de charges locatives de 40 € ;
- **De solliciter** à la locataire un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer.

La gestion locative sera confiée à l'agence « Loca'Rythm » qui procèdera à la révision annuelle du loyer.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS (Rapporteur Robert de Kervéguen)

FERMETURE DE L'ANCIENNE DECHETTERIE

Le SMIRTOM (l'occupant), le Conseil Départemental (le futur acquéreur) ainsi que Monsieur le Maire représentant la commune en tant que propriétaire étaient réunis le jeudi 10 février pour effectuer l'état des lieux de sortie et la remise des clés.

Monsieur le maire précise que le site a été rendu propre, il a toutefois été précisé dans le procès-verbal de restitution qu'il appartiendra au SMIRTOM de respecter toutes les normes environnementales relatives à la fin d'exploitation d'un site.

Pour éviter des accidents, dégradations ou autres dangers, la commune ainsi que le département s'engagent à mettre tout en œuvre pour sécuriser les lieux dits "sensibles"

La commune assurera le site jusqu'à la vente.

TRAVAUX D'ELAGAGE SUR LE COMMUNAL

La campagne d'élagage s'achève. Il ne reste plus qu'à élaguer les arbres aux abords du collège de Vigny. Monsieur Le Maire ainsi que l'ensemble des élus félicitent tout particulièrement les cantonniers pour leur travail.

EXPERTISE DE L'ONF - Office National des Forêts

Afin de préserver et de mettre en sécurité la belle allée de hêtres située le long du château, Monsieur de Kervéguen a demandé une expertise auprès de l'Office National des forêts. Ce diagnostic est prévu courant mars. Le résultat de l'expertise, avec les préconisations nous seront envoyés sous un mois par mail.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement s'est clôturé le 19 février. Madame Paez, coordonnateur pour le recensement, a fait le point sur les réponses des habitants avec le superviseur de l'Insee lundi 21 février.

Il en apparaît :

	Au 1 ^{er} Janvier 2019	Au 1 ^{er} Janvier 2022
Population municipale	1 083	1 096
Population comptée à part	22	27
Population totale	1 105	1 123

En retour du dernier recensement s'étant achevé le 19 février, il y a eu un refus de réponse, deux logements non comptabilisés car les occupants sont à l'étranger et deux logis sociaux injoignables. Monsieur Le Maire rappelle de l'importance et l'obligation du recensement de la population. Le nombre d'habitants a une incidence capitale pour obtenir de nouvelles subventions et ainsi mener à bien certains projets communaux. Il remercie Madame Paez ainsi que les deux agents recenseurs, Madame Mahé et Monsieur Marcq qui ont fait un excellent travail

Projet de parc de loisirs animalier – Parcelle ZA n° 129

L'architecte des Bâtiments de France, Monsieur Bellon, a donné un avis défavorable à l'avant-projets. Il souhaite que les propriétaires apportent des modifications sur l'aspect esthétique et visuel.

Les bancs communaux

Un recensement de l'ensemble des bancs de la commune a eu lieu. Ceux situés autour du château et celui de la poste seront remis en état au cours du 1^{er} semestre. Les bancs en pierre situés près de la table d'orientation à la Croix Jaquebot seront remplacés par deux bancs en bois et les bancs au stade sont en cours de rénovation.

SIGNALETIQUE ET MIROIRS

Les miroirs

Un recensement des miroirs a eu lieu sur l'ensemble de la commune : 16 miroirs au total ont été répertoriés : 14 miroirs sont déjà installés et 2 miroirs sont en cours d'installation.

La signalétique

Une signalétique provisoire a été mise en place afin de se rendre à la nouvelle déchèterie.

Un recensement de tous les panneaux de signalétique est actuellement en cours

LA COMMISSION TRAVAUX (Rapporteur Patrick Madi)

La salle des cantonniers

La création d'une salle de repos pour les cantonniers est terminée. Le coût des travaux s'élève à 3 000€ ht.

Contrôle des équipements sportifs et récréatifs.

Le mercredi 9 février, la société Saga Lab, bureau de contrôle des équipements sportifs et récréatifs est venue expertiser tous les jeux situés au stade, à l'école élémentaire, ainsi qu'au parcours de santé. Elle a conclu qu'aucun jeu n'est considéré comme défectueux ou dangereux. Cependant, elle constate que beaucoup de nos jeux sont en bois. Il faut prévoir une remise en état de l'ensemble des jeux avec quelques réparations mineures, comme le ponçage.

La mairie souhaite étudier un contrat d'entretien annuel sur la remise en état des jeux avec Saga Lab.

Travaux à l'école élémentaire

Pour les prochaines vacances scolaires, fin avril/début mai, la commune prévoit des travaux à l'école élémentaire. La société ATC-TP a été retenue pour réaliser une tranchée afin de passer

la fibre dans les 2 derniers bâtiments celui de la salle motricité et celui de la garderie et réfectoire.

L'escalier situé dans la cour des maternelles comporte une zone d'ombre ce qui entraîne un problème de sécurité. La commune souhaite profiter de ces travaux pour y passer un câble électrique et ainsi régler le problème.

Deux projets sont aussi à l'étude

- Le premier projet est d'installer un éclairage sur le muret au niveau des marches
- Ou le deuxième projet consisterait à installer des petits potelets sur les marches avec un capteur d'éclairage automatique.

Eclairage en Led

La campagne d'éclairage Led a débuté en 2017.

625 lampadaires avaient été recensés pour être convertis en éclairage LED ou supprimés définitivement. A ce jour, deux campagnes ont déjà été réalisées par la société STPEE et notre agent technique. Près de 100 lampadaires ont été supprimés, 172 lampadaires ont été changés en platine LED et près de 100 ampoules modifiées.

LA COMMISSION ANIMATION (Rapporteur Stéphanie Lourtil)

La commission se réunira le mercredi 23 février 2022.

Un compte-rendu sera présenté par Stéphanie LOURTIL, au prochain conseil municipal.

LA COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION (Rapporteur Jennifer Alves Da Cunha)

- Le journal « **Les Echos** » est en cours d'impression. Sa parution est prévue début mars.
- Le journal « **Les Brèves** » est en cours de création - une commission doit se réunir prochainement.
- Une demi-journée écocitoyenne est prévue le samedi 12 mars.

Monsieur Le Maire rappelle que cette demi-journée est dédiée à un ramassage écocitoyen des déchets sur la voie publique. Le rassemblement est prévu en mairie dès 09h30 et jusqu'à 11h30. Après cette collecte, la mairie aura le plaisir de recevoir une ambassadrice du tri. Elle nous apportera des conseils sur l'utilisation du composteur.

- Journée du Patrimoine 2022

A l'occasion de la prochaine journée du patrimoine prévue en septembre 2022, une visite de la carrière de Vigny sera proposée et animée toute la journée par Monsieur Gilles Lemaire guide du P.N.R. La carrière de Vigny située entre les communes de Vigny et de Longuesse appelée aussi carrière du Bois des Roches est un site géologique exceptionnel d'Ile de France.

Monsieur Lemaire, propose à l'ensemble des élus de visiter le site le 3 avril prochain à 10h00.

LA COMMISSION SCOLAIRE (Rapporteur Vanessa Legaigneur)

- La prochaine commission scolaire aura lieu le 15 mars.

Une semaine avant, une réunion est organisée avec la participation des parents pour préparer le conseil.

- Mise en place du Projet **EGALIM** en septembre 2022

« Loi Egalim » en restauration collective

Au 1er janvier 2022, date de l'entrée en vigueur du décret, les repas proposés au sein d'établissements chargés d'une mission de service public devront tous comprendre 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques et ne peut utiliser de support en plastique.

En partenariat avec "Yvelines Restauration", actuel fournisseur des repas servis à l'école, la commune a pour objectif de le mettre en place dès la rentrée prochaine en septembre 2022. Ces changements auront un impact financier de 10% à 15% sur le prix des repas. La hausse du prix se justifie par le choix de la matière première dite "Bio" ou "produits labellisés" et le remplacement du plastique par une matière biodégradable.

LA COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE CCAS (Rapporteur Sabine Beck)

- Un voyage est organisé en avril à Amiens.
- L'ensemble de la commission du CCAS est très mobilisée pour apporter une aide administrative à chaque personne qui le demande.
- Une prochaine réunion est prévue pour proposer de nouveaux projets en 2022

INTERVENTIONS DES DELEGUES DES EPCI

SMIRTOM (Rapporteur Denis Lazaroff)

- Bornes d'apport volontaires en verre

Il apparait que la borne d'apport volontaire en verre située rue de la Vieille Côte n'est pas idéalement placée : problème de stationnement, située en plein bourg et zone d'habitation. Monsieur le maire a donc demandé à ce que l'on étudie d'autres alternatives plus appropriées et idéalement située en périphérie de la commune.

Monsieur le maire indique que l'installation de la nouvelle déchèterie va accroître le trafic routier sur le chemin de Vernon qui est une route communale. Sachant que cette déchèterie profite aussi aux habitants des autres communes voisines, Monsieur le maire précise avoir demandé à ce que l'entretien de cette portion de route soit pris en charge par notre communauté de communes dans le cadre des voiries intercommunales.

SIERC syndicat Intercommunal Electricité et des Réseaux de Câble du Vexin (Rapporteur Jean-Pierre Guillemot)

Une assemblée générale s'est tenue le 17 février 2022 pour présenter les projets d'investissement du syndicat : près de 8,7 M€ vont être investis dans des projets d'enfouissement de réseaux basse tension (230-400V). Pour le réseau en basse tension, Enedis apportera des subventions. Ce n'est pas le cas pour les réseaux de moyenne tension (20kV).

Jean-Pierre Doré, le président du syndicat a évoqué la bonne santé financière de celui-ci. Il demande à chaque commune concernée, de regarder les réseaux Basse Tension (230-400V) qui resterait à enfouir. Aujourd'hui, 12 communes se sont portées candidates pour ces travaux de grandes ampleurs. Concernant notre commune, Jean-Pierre Guillemot, notre représentant sur le

secteur énergie, se rapprochera de notre agent technique pour estimer et valider ce qu'il reste à faire. A ce jour, seul le chemin du Bourbier est concerné. Mais le support de ces réseaux est le même que le support en moyenne tension et donc ne pourrait pas prétendre au droit à une subvention.

SMEGTVO Syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val d'Oise (Rapporteur Jean-Pierre Guillemot)

Electricité,

Suite à un appel d'offre lancé en 2021 via le syndicat, la municipalité a changé de fournisseur d'électricité depuis le 01 janvier 2022.

Le nouveau fournisseur retenu est EDF pour les 18 points de livraison de la commune.

Gaz,

Le syndicat lance cette année un nouvel appel d'offre pour la fourniture d'énergie des 5 points de livraison de la commune.

Nous aurons plus d'informations au 3eme trimestre de cette année puisque le contrat actuel se termine au 31 janvier 2022. Le contexte actuel de l'énergie étant compliqué, Jean-Pierre Guillemot restera très attentif tout au long de l'année sur les éventuels impacts des coûts de l'énergie.

COLLEGE Roland VASSEUR (Rapporteur Séverine Perrier)

Depuis 2014, le collège subit des problèmes de structure du bâtiment dues à des malfaçons. Pour sa mise en sécurité, cela fait 3 ans que des étais de chantier ont été posés et dernièrement des capteurs ont été installés pour analyser et évaluer les mouvements de la structure. Un chiffrage pour les futurs travaux sera présenté à la commission, le 7 mars prochain. Cette commission espère que le tribunal prendra sa décision très rapidement pour envisager le chantier dès le début de l'été, fin de l'année scolaire, car la nature des travaux impose que les lieux soient inoccupés.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 15 mars.

CCVC (Communauté de Commune du Vexin Centre)

Robert de Kervéguen tient à indiquer au conseil municipal qu'il a présenté sa démission à Michel Guiard en tant que vice-président de la CCVC. Des récents soucis de santé ainsi que la charge de travail ne lui permettent pas de mener à bien ce mandat. La démission sera officialisée au prochain conseil communautaire.

SIERGE

(Syndicat intercommunal d'étude, de réalisation et de gestion d'une piscine)

Les 2 communes SERAINCOURT et COMMENY ne sont pas satisfaites des prestations. Les bus sont trop souvent en retard et ne permettant pas une prestation de qualité.

- NOTE INFORMATION SUR LE SIERGE

Il est porté à la connaissance du conseil municipal du versement d'une indemnité de 40 314,08 € émanant de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O)

suite de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Etude et de Réalisation et de Gestion d'une Piscine (SIERGE).

La commune était adhérente au SIERGE et à ce titre les enfants de l'école de Vigny bénéficiaient d'un accès à la piscine de Meulan (entrées + transport) et les habitants de Vigny de tarifs préférentiels en contrepartie d'une cotisation communale annuelle élevée de 21 786 € (dernière année : 2019).

Le SIERGE propriétaire et gestionnaire de la piscine de Meulan regroupait les communes de Aavernes, Commeny, Condécourt, Frémainville, Longuesse, Seraincourt, Vigny ainsi que la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O) pour ses communes membres.

En septembre 2017 la CU GPS&O a décidé de faire entrer la gestion des piscines de son territoire dans son champ de compétences obligatoires et notamment la gestion de la piscine de Meulan ce qui a mis fin à l'objet syndical du SIERGE en date du 31 décembre 2019 avec transfert de ses services à la CU GPS&O.

Les communes du Val d'Oise, dont Vigny, ne souhaitant plus bénéficier des prestations fournies par la CU GPS&O (accès à la piscine de Meulan) se voient attribuer une indemnité de sortie.

Elle est calculée au vu d'une assiette indemnitaire de 1 482 135,40 € distribuée entre les communes membres selon une clé de répartition représentative de la contribution moyenne de chaque commune membre et en retenant les années 2015 à 2018 en année de référence, soit un taux d'effort de contributions syndicales pour Vigny de 2,72%.

DIVERS

- L'ouverture de la supérette est prévue pour début mars.
Monsieur Le Maire invitera le nouveau propriétaire à un prochain conseil municipal pour faire les présentations officielles auprès des élus.
- Monsieur Le Maire, informe que pour le prochain conseil municipal, Monsieur le Maire du Perchay est invité à exposer les raisons de son refus à l'installation et l'exploitation d'une nouvelle usine de Bio-méthanisation sur sa commune, rappelant que les porteurs du projet étaient venus en faire une présentation. Ces présentations permettront donc à chacun d'entre nous d'avoir un avis éclairé et de se forger un avis.
- Elections présidentielles : le parrainage des Maires, est un réel sujet démocratique. La clôture des parrainages est prévue le 4 mars et à date certains candidats représentatifs à l'élection présidentielle n'ont toujours pas obtenu les 500 signatures. Monsieur de Kervéguen rappelle que chaque Maire qui parraine un candidat n'est pas anonyme, ce qui pose un problème pour les Maires. En effet, ce choix peut être interprété comme un soutien à un candidat alors qu'il ne s'agit que d'un acte républicain. Dans ces conditions, Monsieur de Kervéguen indique que si la situation n'évolue pas, il se prononcera afin de parrainer un candidat quel que soit sa tendance, en agissant en tant que Républicain.

Fin de la réunion à 21H50

La date du prochain conseil municipal est prévue le mardi 29 mars 2022 à 19h30.